

Le Conseil d'orientation des retraites va tenir compte d'un chômage aggravé et d'une moindre progression de la productivité pour actualiser ses prévisions pour les régimes de retraite. Même avec un allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici à 2050, les besoins de financement vont encore s'amplifier.

Retraites : les déficits futurs vont être revus à la hausse avec la crise

Les Echos 31/8

Ce sont des chiffres éminemment sensibles, car ils serviront de base à la réforme des retraites annoncée par Nicolas Sarkozy pour l'année prochaine. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a entamé le processus de révision des prévisions de déficit à long terme pour l'ensemble des régimes afin de tenir compte de la crise économique. Les dernières projections datent de 2007. Réalisées en pleine période de croissance, elles se fondaient sur des hypothèses trop optimistes : un taux de chômage réduit à 4,5 % à partir de 2015 et une rapide amélioration de la productivité du travail (+1,8 % par an). La crise les a rendues totalement obsolètes. Le taux de chômage devrait avoisiner 10 % à la fin de l'année.

Le Conseil doit donc modifier une partie des hypothèses économiques sous-tendant les projections. Le débat, qui sera mené par le ministre du Travail, Xavier Darcos, s'annonce houleux avec les syndicats, qui redoutent que le tableau soit noirci à dessein pour durcir la réforme. Pour le chômage, le COR pourrait toujours retenir un taux de 4,5 %, mais à une échéance plus lointaine (au

moins 2020). Pour la productivité du travail, il devrait tabler sur une progression moins rapide de 1,5 % par an (au lieu de 1,8 %), afin de tenir compte des nouvelles perspectives de croissance. Ces deux modifications auront un impact important sur les déficits. Le niveau de l'emploi influence directement celui des cotisations.

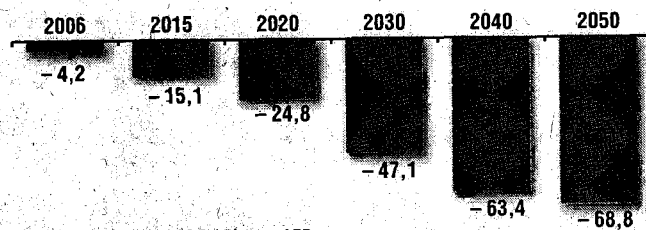
« Eclairer les débats »

Mais d'autres variables vont aussi susciter d'après discussions. Le COR devrait en effet proposer de modifier les hypothèses de durée de cotisation des assurés. Il tablait jusqu'à présent sur une hausse continue de la durée d'assurance, pour tenir compte des allongements prévus par la réforme de 2003, jusqu'à 41 ans et demi en 2020. Au-delà de cette date, le curseur était bloqué (car la loi Fillon se limite à cette échéance). Dans ses nouvelles projections, le Conseil ferait l'hypothèse d'une progression continue de la durée de cotisation jusqu'en 2050, à au moins 43 ans. En appliquant la règle d'un rapport maintenu constant entre durée d'activité et durée de retraite (qui progresse avec l'espérance de vie).

« L'allongement de la durée de

Les hypothèses actuelles du Conseil d'orientation des retraites

Situation budgétaire tous régimes, en milliards d'euros 2006



« Les Echos » / Source : COR / Photo : AFP

cotisation après 2020, on peut chiffrer son impact. Ce n'est pas pour autant que nous l'accepterons », prévient Bernard Devy, qui représente FO au conseil. « Il faudra prendre en compte cette hypothèse

pour éclairer les débats, même si elle n'est pas neutre », estime Danièle Karniewicz (CGC). Toute la question sera de savoir si l'accroissement de la durée de cotisation au-delà de 2020 figurera dans le scénario central, ou simplement dans une variante.

Comparer les impacts

Autre débat : le Medef a demandé au COR de chiffrer l'impact d'un relèvement de l'âge légal du départ à la retraite au-delà de 60 ans, une piste évoquée par Nicolas Sarkozy. On pourra donc comparer l'impact des deux mesures : allongement de la durée de cotisation et relèvement de l'âge légal. Un précédent chiffrage a montré que le report de l'âge légal avait un effet positif plus important que l'allongement de la durée de cotisation jusqu'en 2020-2025. Au-delà de cette date, c'est l'inverse qui est constaté, en raison de l'allongement continu de la durée des études des nouvelles générations et de leur entrée plus tardive dans la vie active.

Une chose est sûre, les prochaines projections feront état d'un besoin de financement encore plus élevé, en 2020 comme à l'horizon de 2050, même en prenant

Les hypothèses du COR

Les hypothèses démographiques retenues par le COR en 2007 ne devraient pas évoluer :

- un taux de fécondité de **1,9 enfant par femme** ;
- une espérance de vie en 2050 de **83,8 ans pour les hommes** et de **89 ans pour les femmes** ;
- un **solde migratoire positif de 100.000 personnes par an**.

Les hypothèses économiques, elles, seront modifiées.

En 2007, le COR tablait sur :

- un taux de **chômage de 4,5%** à partir de 2015 ;
- une productivité du travail en hausse de 1,8 % par an à partir de 2012 ;
- une **durée d'assurance de 41,5 ans en 2020** et stable ensuite.

en compte un allongement important de la durée de cotisation. Le Conseil d'orientation des retraites prévoyait jusqu'alors un déficit annuel de près de 25 milliards d'euros en 2020 et de 70 milliards d'euros en 2050 pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le budget d'Ubifrance devrait passer **DE 80 MILLIONS À 100 MILLIONS D'EUROS ENTRE 2009 ET 2010.**

La Tribune 31/8

Le dispositif de volontariat international à l'étranger (VIE) fonctionne-t-il ?

En 2009, 6.500 VIE [volontaires] travaillent pour les PME à l'étranger. Nous risquons d'être un peu en dessous de nos prévisions car les entreprises ont nettement réduit la voilure en matière d'emploi, en France et à l'étranger.

Avez-vous des solutions pour le relancer ?

Nous en avons trois. La première consiste à abaisser le coût d'un VIE, proche de 20.000 euros net en moyenne par an. À la demande d'Anne-Marie Idrac, la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, Ubifrance s'engagera d'ici trois semaines à abaisser le coût des cautions réclamées aux employeurs et à accélérer le processus de remboursement de ces cautions. Nous allons également former des VIE multicartes pour les très petites entreprises [TPE]. Enfin, nous comptons beaucoup sur la disposition intégrée dans la loi sur la formation professionnelle qui permet à une entreprise de financer un VIE grâce aux ressources dédiées à l'apprentissage.

Un an après le début de la réforme d'Ubifrance, quel est votre premier bilan ?

Décidée en 2007 par la révision générale des politiques publiques, le transfert à Ubifrance des activités d'accompagnement des PME à l'international et des agents dédiés à cette mission s'est traduit en 2009 par l'intégration des missions économiques de huit pays. Aujourd'hui, vingt pays rejoignent le réseau

Ubifrance. Nous en intégrerons seize supplémentaires en septembre 2010. À cette date, Ubifrance disposera d'un réseau propre à l'étranger constitué de 64 missions économiques dans 44 pays. Au total, ce sont 1.300 agents, dont 700 basés à l'étranger qui seront à la disposition des PME

Comment s'est déroulée cette première étape d'intégration des missions économiques ?

Après quelques frictions inévitables lorsque deux mondes, deux cultures, sont amenés à travailler ensemble, les différends sont aplanis. Désormais, salariés de droit privé, intéressés aux résultats, les membres des missions économiques sont uniquement concentrés sur leur objectif, à savoir favoriser l'essor des PME à l'international, en particulier dans les pays émergents à croissance rapide et plus précisément dans les pays du pourtour méditerranéen.

Cette montée en puissance se traduira-t-elle par une augmentation du budget de l'agence ?

Il devrait passer d'environ 80 millions à 100 millions d'euros entre 2009 et 2010. Cette enveloppe a pour objectif principal de diviser par deux le coût d'un déplacement à l'étranger pour une entreprise afin de participer à un salon par exemple. Nous souhaitons faire passer à 20.000 en 2011 le nombre d'entreprises que nous accompagnons à l'étranger, contre 16.000 cette année. **PROPOS RECUEILLIS PAR FABIEN PILIU**

Le Parisien 31/08/09

Le fisc lance ses limiers

DANS LES SEMAINES qui viennent, les services des impôts vont passer la liste des 3 000 contribuables au peigne fin, afin de distinguer ceux qui ont déclaré leurs avoirs en Suisse des fraudeurs. « Certains sont sûrement *réglos* mais nous avons une forte présomption qu'une grande partie d'entre eux n'a pas joué le jeu », soulignait hier soir un proche du ministre.

■ **Deux services fiscaux sur les dents.** Ce travail de foumi sera notamment confié à des enquêteurs chevronnés de la Direction nationale des enquêtes fiscales (Dnef), mais aussi, pour les personnalités et autres stars, à une autre direction (la DNVSF). Les suspects qui ont le plus triché risquent-ils une perquisition fiscale (qui nécessite l'aval du juge des libertés) ? Si, au cabinet d'Eric Woerth, on refuse d'aborder le « détail des enquêtes », certains agents des impôts interrogés, eux, n'excluent pas une telle procédure.

Les « évadés fiscaux » concernés saisiront-ils cette main tendue qui leur garantit une certaine mansuétude sur le montant de l'amende à payer et, surtout, l'absence de poursuites pénales ? Alain, un businessman anonyme qui a ouvert son premier compte à Genève il y a trente ans, n'est pas du tout inquiet : « Tout ça c'est de l'intox. Le gouvernement n'a aucun élément, il prêche juste le faux pour savoir le vrai », assure ce quinquagénaire qui n'a aucunement l'intention d'aller montrer patte blanche. « Jamais la banque avec qui je traite depuis si longtemps ne me lâchera. »

■ **Ce que risquent les fraudeurs.** Une amende, faible, de 1 500 € par compte mais « l'évadé fis-

cal » doit surtout payer tous les impôts dus avec les intérêts de retard, voire majorés de 40 % pour mauvaise foi et de 80 % en cas de manœuvres frauduleuses manifestes. Le fisc a dix ans pour redresser l'indélicat lorsque le pays où a été ouvert le compte n'a pas passé d'accord d'échange d'informations avec la France. Le contribuable peut négocier le montant des amendes et les poursuites pénales s'il s'acquitte des sommes dues sur les droits de succession et l'ISF. Si l'affaire passe en justice, au pénal, les contribuables risquent jusqu'à cinq ans de prison.

■ **Aucun nom ne sera donné.** De fait, la partie qui s'annonce à clairement des allures de poker menteur : en entretenant un flou artistique sur l'origine de cette liste, qui trouble visiblement jusqu'aux autorités suisses elles-mêmes, en évoquant seulement « trois » banques (dans un pays qui en compte... 327 !), le gouvernement français mise clairement sur la peur pour inciter les fraudeurs, inscrits ou non sur cette liste, à se repentir. Quitte, du fait de la notoriété de certains d'entre eux (hommes d'affaires, gens du showbiz, etc.) à leur promettre alors de bien verrouiller les portes de la maison Bercy, pour que jamais leur nom ne fuite. Pour le Liechtenstein, déjà, Eric Woerth lui-même avait veillé au grain : en plus d'une visite officielle, à la Dnef en 2008, le ministre du Budget s'était fendu de deux autres visites, totalement secrètes cette fois, dans cette direction des impôts, afin de suivre en personne les avancées de ce dossier. Gageons que le secret de la liste suisse sera, au moins, aussi bien gardé.

**ODILE Plichon
ET MENDI Pfeiffer**

Les pays qui ne jouent pas le jeu

IL EXISTE trois catégories de paradis fiscaux répertoriés par l'OCDE. Une liste noire recense les Etats « voyous » qui refusent de respecter les règles internationales : le Costa Rica, le territoire malaisien de Labuan, les Philippines, l'Uruguay. La liste grise regroupe ceux qui ont promis de se conformer aux nouvelles règles sans les appliquer : la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, les îles Caïmans, Andorre ou le Chili. Une liste blanche cible ceux réputés pour recevoir des capitaux et qui coopèrent (Irlande).

M.G.